



INTERPELLATION URGENTE
des députées Stéphanie Favre, PLR, et Colette Follonier (suppl.), PLR, concernant:
primauté aux requérants d'asile sur les touristes? 2.186

Le Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration vient de conclure un contrat d'une durée de 5 ans pour le placement de 60 demandeurs d'asile dans une colonie de vacances à Vernamiège. Plusieurs dizaines de requérants d'asile ont déjà été placés aux Collons durant près de 6 mois cet été et cet automne.

En juin dernier, la cheffe du Département a expliqué que le choix d'ouvrir un centre de requérants d'asile dans une station touristique (Les Collons) était simplement dicté par le marché du logement.

Le 25 novembre, le président de la commune de Mont-Noble a précisé à l'ATS "qu'on devra contacter tous les groupes qui ont réservé pour la saison de ski".

- Dès lors que des réservations de groupe pour la saison de ski ont dû être annulées à Vernamiège (commune de Mont-Noble), comment le département justifie-t-il ce second placement de requérants en zone touristique?
- Le département a-t-il évalué les conséquences de ce genre de placement sur le tourisme local? Si oui, aux yeux du département, le tourisme local en ressort-il bénéficiaire ou perdant?
- Compte tenu de la contribution apportée par les communes de Vex et de Mont-Noble, le département peut-il s'engager à ne plus placer des requérants d'asile dans le district d'Hérens pour une durée de 5 ans?

Notion d'urgence :

1. Evénement d'actualité: Les 60 personnes relevant du droit d'asile sont arrivées à Vernamiège le 1^{er} décembre 2011.
2. Imprévisible: L'événement a été relaté dans la presse le 25 novembre et des places pour les requérants d'asile doivent encore être trouvées.
3. Réaction ou mesure immédiate: Selon les réponses, les communes du district d'Hérens pourraient être amenées à agir rapidement.

Sion, le 13 décembre 2011
(09h05)

Stéphanie Favre, députée, PLR
Colette Follonier, député (suppl.), PLR